

Département  
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation 22 avril 2024
---

Date d’Affichage

22 avril 2024

Objet de la délibération

No 2024-100184  
Finances

Autorisation de programme et crédit de  
paiement

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 29 avril 2024

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHEM, Jean-Paul COLMONT, Alain GUENON, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ

Absents représentés : Monique MOREL pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Pascal HOURLIER pouvoir à Pascal POISSON, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Valérie JACQUINOT, Stéphane PAQUET pouvoir à Jean-Paul COLMONT, Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu l’instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement ( AP /CP) est nécessaire au montage du projet de la crèche, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l’unanimité des votes exprimés ( une abstention Monsieur Jérémy ARAQUÉ)

- de voter le montant de l’autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la crèche

Montant global de l’AP : 2 694 094,00 € TTC

CP année 2024 :1 347 047,00€

CP année 2025 :1 347 047,00€

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention CAF : 623 385€

Subvention Département :440 000€

Subvention Région : 250 000€

Subvention de l’Etat : 440 000€

Fonds propres : 940 709€

-de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20240429-2024-100184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 15/05/2024

Etienne DHUICQ  
Maire

